

DÉCLARATION DU SNES-FSU AU CA DE L'AEFE DU 23 JUIN 2015

Nous allons essayer de transmettre en quelques points la position et l'état d'esprit de (pour paraphraser la Présidente du CA lors de son message pour les 25e anniversaire) « certaines **organisations représentatives des personnels** », dont chacun se rappellera ici qu'elles sont majoritaires.

Pour le SNES-FSU, c'est défendre l'AEFE que de défendre la dotation de l'Etat. Nous n'acceptons pas la doctrine de la contrainte dans la mesure où elle met en danger l'établissement public et a déjà des conséquences très concrètes aujourd'hui, comme nous l'avons dit à la Commission nationale des bourses. **Des choix politiques s'imposent, d'une autre nature !**

Les missions de l'AEFE sont dénaturées, et ses priorités, y compris en termes géographiques, détournées. Il ne saurait être question de remettre en cause le rôle de la diplomatie d'influence, mais, concernant l'Education, les objectifs purement économiques ne sauraient être une fin en soi. **Aujourd'hui, le développement du réseau va vers les zones de marchés prometteurs où les marges d'augmentation de frais de scolarité sont grandes. Est-ce cela la mission de l'AEFE ?** Dans le même temps, on délaisse le réseau historique (Maghreb ou la « vieille Europe »), comme on a délaissé le réseau Madagascar au fil des ans. **Nous refusons que cette histoire, qui est aussi celle de l'Agence, soit sacrifiée sur l'autel d'intérêts mercantiles.** Cette politique a d'ailleurs déjà atteint ses limites, et le blocage du plafond d'emploi, y compris local (dans les établissements en gestion directe), en est un exemple. Dans ces zones devenues non prioritaires, on ferme des postes de résidents, après avoir fermé des postes d'expatriés. Dans le même temps, ces mêmes zones continuent de croître, toujours attractives, mais les établissements, pourtant en bonne – voire en très bonne - santé budgétaire, n'ont aucune marge pour ouvrir des postes. Parallèlement, la doctrine du tout immobilier n'a guère plus de sens puisque là où on construit, rénove ou développe, il faudra bien encadrer les élèves et ce ne pourra être fait sans postes, ni au détriment des conditions données aux personnels. Les conséquences sont néfastes pour les usagers, car les classes vont être plus chargées, et les conditions d'exercice vont se dégrader, alors que les frais de scolarité augmentent.

Certains préconisent des solutions ou des pistes, c'est le cas du rapport Cordery-Lepage nous en parlerons en point 3 de ce conseil d'administration, dont certaines sont, sur le plan des statuts des personnels, des remises en causes inacceptables.

Comme nous l'avons écrit dans le cadre des 25 ans, le SNES-FSU s'oppose à la privatisation de l'enseignement français à l'étranger et à ses dérivés. Pour la réussite de tous les élèves, nous appelons à un changement d'orientation politique, dans le respect des missions de service public d'éducation et des droits de tous les personnels.

Ordre du jour :

- Point d'actualité
- Rapport sur les recommandations visant à limiter l'augmentation des frais de scolarité
- Service civique
- Admission en non-valeur
- Subvention aux établissements partenaires
- Budget rectificatif n° 2 - 2015
- Frais d'hébergement dans le cadre de missions en France
- Questions diverses



Points d'actualité

La Directrice fait un point sur plusieurs sujets :

Elle rappelle l'envoi du courrier envoyé le 12 mai à l'ensemble des personnels (tout le monde ne l'a pas reçu, loin de là !) ; une version est en ligne sur le site général du SNES au lien suivant : https://www.snes.edu/private/IMG/pdf/2015_12_mai_25_ans_aefe_ensemble_personnel.pdf

La dématérialisation est évoquée. Le dispositif concerne cette session 25000 candidats (EAF+ Baccalauréat), 3000 enseignants correcteurs. Après un début en 2011 sur la zone Asie Pacifique, il atteint 110 centres d'examens, dans 63 pays différents, et sera généralisé dans les deux ans à venir.

Pour les changements au siège, la directrice signale le départ du directeur adjoint, Olivier Boasson.

Concernant la cellule d'analyse et de conseil, elle se verra ajouter une mission d'expertise. La directrice précise que l'Agence est de plus en plus sollicitée par des investisseurs privés pour des projets d'enseignement français. Exemple est donné de l'école française de Medellin où la pose de la première pierre a été faite par le Premier ministre. **Le SNES a donc confirmation que l'Agence devient officiellement prestataire d'opérateurs privés pour "l'éducation à la française" ! On est bien loin des missions de services publics de l'opérateur AEFÉ !**

Le directeur du service pédagogique fait un long point sur la réforme du collège. Au-delà des rappels techniques et de précisions sur l'application des textes, la présentation donne l'impression que nous y sommes déjà, à la grande satisfaction de l'assemblée convaincue ! Socle commun, cycle, renforcement de l'autonomie et du conseil pédagogique, introduction de l'enseignement moral et civique (rentrée 2015), programmes de maternelle, mise en œuvre du parcours éducatif, enseignement des langues, tout y passe ! Un seul aspect un peu en retrait : le responsable pédagogique concède que, pour l'AEFE, l'introduction de la LV2 dès la 5^e, ou la disparition des classe bilingues n'ont quasiment pas d'impact dans la mesure où l'enseignement des langues y est déjà différent. **Le SNES rappelle simplement sa ferme opposition à cette réforme, en précisant que rien n'est joué et que, pour lever l'ambiguïté, la réforme ne s'applique qu'à la rentrée 2016 !** Par ailleurs, nous signalons que présenter une concertation des enseignants dans le réseau est un peu présomptueux. Nous rappelons que le SNES-FSU demande depuis plusieurs années la mise en place d'une adresse professionnelle. La directrice répond que l'Agence est attentive à cette question, qui devrait avancer dans les six mois.

Rapport du député Cordery et de la sénatrice Lepage sur les recommandations visant à limiter l'augmentation des frais de scolarité

Le SNES-FSU ne peut qu'être d'accord avec le constat (l'augmentation constante des frais de scolarité), sans pour autant partager l'analyse et encore moins certaines recommandations.

Pour nous, il faut se battre pour l'établissement public et son financement par l'Etat. L'augmentation des frais de scolarité, l'introduction et l'escalade des droits de première inscription, sont autant de conséquences de la carence de la dotation de l'Etat et de la privatisation du réseau. Pour le SNES-FSU il faut avant tout revenir à l'essentiel, aux missions de l'AEFE et de service public d'éducation à l'étranger. Certaines pistes du rapport méritent qu'on s'y arrête, comme le problème de la part patronale des détachés ou le plafond d'emploi

(voir le point BR2). Pour le SNES, il est inacceptable que l'Etat fasse aujourd'hui porter cette charge sur l'Agence. Le traitement est de plus inéquitable dans la mesure où certains autres organismes qui détachent des personnels y échappent, ou la détournent, comme nous l'avons dénoncé depuis le début. Idem le transfert de l'immobilier sans compensation stable et suffisante, qui fut un cadeau empoisonné du MAE.

Au nom des personnels, deux propositions/pistes (48 et 50) posent réellement problème et nous ne les accepterons pas. En effet, le SNES-FSU s'opposera à une dégradation/disparition du statut de résident, tel que le propose le rapport (statut assimilé résident pendant un certain nombre d'années, puis contrat local). Il est d'ailleurs un peu étonnant que la piste du statut unique, revendiqué par d'autres organisations syndicales, soit grosso modo retenue (pour les enseignants), alors qu'une majorité des personnels, que la FSU représente, n'en veut pas. Concernant l'avantage familial, la piste évoquée de la gratuité n'est pas bonne et ne résoudra rien. Pour nous, l'avantage familial est une prestation pour charges de famille. L'AEFE l'a détourné pour financer les frais de scolarité, ce n'est pas pour cela qu'il faut s'en inspirer ! De plus, une gratuité de fait priverait automatiquement les 0/3 ans et les + de 18, de l'avantage familial, belle avancée sociale !

Sur d'autres points, le SNES-FSU rappelle que certaines de ces pistes reprises ici étaient déjà données dans le rapport Ferrand (2004), et n'ont pas abouti. Nous considérons que l'on peut donc les recenser afin de ne pas se lancer dans des démarches inutiles, ce que confirme d'ailleurs la présidente du CA.

Service civique

L'Agence fait un bilan des volontaires du service civique (VSC) et annonce sa politique pour étendre le processus. Le SNES-FSU est tout d'abord surpris de la répartition de ces volontaires (pour la période 2014-2015 : 15 volontaires dans 6 EGD- un à Vienne et Dakar, deux à Berlin et Nouakchott, quatre à Madrid et cinq à Bruxelles. Sur les cas de Madrid et Bruxelles, il ne faut pas que ces postes de volontaires viennent masquer une pénurie d'emplois locaux. Nous demandons une grande vigilance, afin que les établissements n'en abusent pas, créant ainsi des déséquilibres. Par ailleurs, nous interrogeons l'Agence sur le contrat de ces personnels. Ils doivent avoir un contrat. A partir de là, leur recrutement relève de la CCPL en EGD.

Admission en non-valeur

Le SNES se prononce POUR (il s'agit de dettes que certaines familles ont auprès des établissements), tout en s'interrogeant sur un cas à Madrid.

Subventions aux établissements partenaires

Vote POUR (unanimité)

Il s'agit de l'établissement partenaire de Bangui (RCA). L'Agence propose une subvention d'aide de 80 000 €, qui complète l'aide déjà donnée suite à la crise politique de 2013. Le SNES déplore de ne pas disposer de davantage d'informations (effectifs, ratio, masse salariale) afin de pouvoir se prononcer sur le sujet. Le document parle également de « mesures drastiques afin de diminuer les charges de l'établissement », et nous demandons des précisions. L'Agence

précise qu'un certain nombre de mesures ont été prises notamment sur la masse salariale qu'il fallait « impérativement diminuer ». Pour 120 élèves il y avait 52 personnes assurant l'enseignement. On nous assure que cette baisse de la masse salariale a été faite progressivement et dans le respect du code local de travail. Des mesures de gouvernance de l'établissement ont également été prises. Le SNES répond que c'est une raison supplémentaire pour donner davantage d'informations. Par ailleurs, une masse salariale se lit dans le détail, pas au ratio élèves/enseignants. L'Agence confirme que le CA sera informé régulièrement de la situation de l'établissement, le DAF de Douala suivant l'affaire régulièrement sur place.

Budget rectificatif 2 - BR (budget 2015)

Vote CONTRE (FSU), abstention (FAPEE/FCPE, UNSA). Adopté

Sur le cadrage budgétaire général, le SNES-FSU demande dans quelle mesure le décret 2015-639 sur les annulations de crédit impacte l'Agence car on y voit deux fois une annulation de 7M € sur les programmes 185 et 151 (action extérieure de l'Etat). La réponse n'est pas très claire, le SNES demandera des précisions pour suite.

Des précisions sont demandées sur certains points concernant notamment les personnels de droit local ou des surcoûts à Milan. A notre demande sur la prévision concernant les IMP, l'Agence répond qu'il n'est pas nécessaire de mettre une réserve au budget de rentrée car les IMP seront compensés par la baisse d'heures de décharge correspondantes.

Pour le SNES-FSU, le plafond d'emploi (personnels de centrale, résidents ou recrutés locaux des EGD) pose problème notamment dans un contexte où certains EGD ont un fonds de roulement exorbitant, pas toujours justifié par un projet immobilier. L'Agence impose la fermeture de postes de résidents (comme en Europe) mais ne permet pas aux EGD d'ouvrir des postes locaux, faisant ainsi baisser les taux d'encadrement et aggravant les conditions de travail ou d'accueil.

Le SNES dénonce dans le cadre de ce BR, l'absence d'évolution salariale ou indemnitaire (hors ISVL) des personnels du réseau et de centrale. Pour nous, une gestion qui consiste à ne donner que peu ou pas de perspectives, notamment à ses contractuels (centrale et réseau), n'est pas bonne. Tout personnel doit avoir des retours en termes de reconnaissance de son travail, et des perspectives en termes de carrière et de salaire. Nous revenons à nouveau sur le blocage indiciaire des agents de centrale, le temps d'un contrat, qui est injuste pour tous, et d'autant plus inacceptable pour les agents de catégorie C détachés sous contrat, dont on prive des effets de la loi de résorption de la précarité.

Frais d'hébergement dans le cadre de missions en France

Vote POUR unanimité.

Les textes de cadrage (décret 2006-781 du 3 juillet 2006, transposés à l'Agence par la circulaire 1179 du 21 mars 2014) peuvent donner lieu à dérogation. Il s'agit de voter des tarifs dérogatoires de nuitées d'hébergement pour Nantes (70€) et Paris (110€).

Questions diverses

Point sur l'avantage familial des résidents (demande du SNES-FSU suite à la publication des arrêtés)

Nous revenons sur les points déjà développés en GT ISVL, et sur lesquels un échange aura à nouveau lieu lors du comité technique du 7 juillet 2015.

- Le problème du taux de change. Nous sommes en attente des mesures correctives annoncées par l'Agence, pour les pays hors zone euro, parfois très fortement touchés par le décalage du taux de change versé pour l'avantage familial, et celui du moment de paiement des frais de scolarité.

- La question de l'hémisphère sud n'est pour nous pas réglée. Il n'est pas question, pour le SNES-FSU que les personnels fassent les frais d'une absence d'arrêté pendant une année scolaire entière. Par ailleurs, nous rappelons que cette absence d'arrêté est illégale. Là aussi, nous attendons des réponses claires de l'AEFE, à la hauteur de l'enjeu.

- Concernant les droits de première inscription, nous y reviendrons au comité technique du 7 juillet, notamment sur les modalités techniques de calendrier et de procédures.

- Nous attirons très fortement l'attention des administrateurs sur le problème de la rentrée 2015. Pour le SNES-FSU, il n'est pas question que les personnels fassent à nouveau les frais de retards ou blocages administratifs, d'où qu'ils viennent à la rentrée à venir.

Les trois questions diverses suivantes ont fait l'objet de réponses écrites. En voici des extraits. Sur ces points, le SNES-FSU reste très vigilant sur le suivi des dossiers et interviendra à nouveau.

Maroc : pourquoi la convertibilité dirham/euro, annoncée comme acquise dans le réseau Maroc, n'est-elle pas en place ?

Réponse de l'Agence. Une difficulté majeure reste l'obligation pour chaque nouvelle demande de refaire un dossier complet et d'attendre entre trois et quatre mois pour que les banques locales obtiennent l'autorisation de procéder au transfert. On notera ainsi que ce n'est que fin mai 2015 que les reliquats de l'exercice 2014 ont pu être réglés, dans la suite d'une procédure engagée le 20 février. Les procédures pour transférer en fin d'année civile 2015 l'ensemble des dettes envers l'Agence, soit environ 25 millions d'euros, viennent d'être lancées.

Pour l'heure, les quatre procédures engagées concernant les remontées des années 2013 à 2014 ont été couronnées de succès. Il reste que les cinq pôles doivent, parfois, supporter la charge financière, due au coût du taux de change. Néanmoins un transfert sur les quatre réalisés a permis de réaliser une plus-value.

Le poste vient d'engager en juin 2015, des démarches complémentaires auprès de l'Office des Changes pour plaider un « droit de transfert annuel » qui sécurise les procédures.

Fiscalité des personnels détachés : le SNES demande un point précis sur la fiscalité des personnels détachés, suite aux dysfonctionnements passés et à des messages contradictoires reçus par les personnels résidents, notamment

Réponse de l'Agence. Les personnels expatriés et résidents sont soumis à des régimes fiscaux qui diffèrent en fonction des pays où ils sont affectés. En effet, pour chaque pays, une convention fiscale bilatérale, un protocole, un accord de coopération, voire un échange de

lettres, régit la fiscalité des ressortissants français.

Les régimes fiscaux qui en résultent sont extrêmement divers et peuvent prévoir une imposition soit en France, soit dans le pays de résidence.

Il est donc impossible de faire ici une réponse détaillée, eu égard au nombre de pays dans lesquels exercent les expatriés et les résidents.

Par ailleurs, l'Agence rappelle que c'est le ministère des Finances et des Comptes publics qui négocie, interprète et applique ces différents textes ayant valeur d'accords ou de traités internationaux.

L'Agence invite les agents qui éprouveraient des difficultés à se rapprocher du poste diplomatique, ou à prendre l'attache de la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) – service des impôts des particuliers non-résidents (SIPN) – 10 rue du Centre – TSA 1000 – 93465 Noisy-le-Grand. Courriel : sip.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

[Situation de certains établissements partenaires : quelle est la position de l'Agence, dans le cadre de son partenariat, au regard du fonctionnement et du contenu d'enseignement, dans les établissements tels que le Lycée français du Koweït ?](#)

Réponse de l'Agence. Le lycée français de Koweït est un établissement d'enseignement privé qui possède un statut particulier au sein du réseau des écoles et lycées français à l'étranger, puisqu'il appartient à un propriétaire privé, Mme Mona Al Khaled, épouse du Dr Fahed Al Rashed, personnalité francophile éminente au Koweït. Son statut a évolué avec la signature d'un accord de partenariat en 2010 qui s'est substitué à la convention précédente signée en 2002.

Le lycée français de Koweït est un lycée privé régi par le droit local qui a fait le choix de délivrer un enseignement français. A ce titre, comme tous les établissements à programme étranger présents dans le pays, il est tenu de transmettre en début d'année scolaire les manuels reçus de France au ministère koweïti de l'Education, lequel transmet en retour ses instructions concernant les contenus visuels (images de nudité essentiellement).

Un manuel n'est pas un programme. Les contraintes administratives koweïtiennes ne remettent pas en cause l'homologation de l'établissement. Les enseignements délivrés par l'établissement, conformes aux programmes français, ne font pas l'objet de censure (contenus, pratiques pédagogiques).

L'établissement fait de plus en plus appel à des ressources pédagogiques numériques et les enseignants utilisent régulièrement les TBI mis à la disposition des classes.

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD,
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/JN/HN/LP/